PACS

Afin que les officiers d'état civil de la commune de Coulommiers soient territorialement compétents (comme l'exige le code civil) les futurs partenaires doivent avoir leur domicile commun sur la commune de Coulommiers.

Le PACS est un contrat juridique entre deux personnes concernant l'organisation de leur vie commune.

Le PACS n'a pas d'effets successoraux et pas d'impact sur la filiation des futurs enfants communs.

Pour plus de renseignements concernant le PACS et la constitution du dossier de PACS veuillez consulter cette page.

Pour plus de renseignements concernant la différence entre union libre, PACS et mariage veuillez consulter cette page.

Le dépôt de dossier de PACS ne s'effectue que sur rendez-vous.

Pour des renseignements ou prendre rendez-vous contactez-nous au 01.64.75.80.13 ou par mail : etat.civil.coulommiers@coulommiers.fr

ETAT CIVIL

Tél : 01 64 75 80 13

Envoyer un message mailto:etat.civil.coulommiers@coulommiers.fr

2-4 Rue Salomon de Brosse
77120 COULOMMIERS

Le service est temporairement déplacé aux services techniques, au 17 boulevard de la Marne

MAIRIE DE COULOMMIERS

13 rue du général de Gaulle
77120 COULOMMIERS

01 64 75 80 00

Nous contacter

Copyright 2026 Mairie de Coulommiers